

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « développement économique et urbanisme »

Séance du 15 novembre 2010
Séance du 14 octobre 2010

23 Acquisition à l'euro symbolique d'une bande de terrain sise rue Jean Moulin - cadastrée section BI n°233p

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mme DINGIVAL, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAYE-DIAO, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

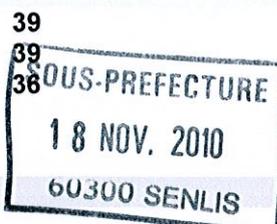
Mme BASMAISON
M. GRIMBERT
Mme BOUKHELIF
Mme KOUACHI-MAHSA
M. RIFI-SAIDI
Mme PAMART
Mme BARBETTE
M. MACHU
M. SEGUIN
Mme FEVRIER
M. CHEURFA
Etaient absents :

Pouvoir à : M. MONTES
Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à : Mme CARLIER
Pouvoir à : Mme M'BAYE-DIAO
Pouvoir à : Mme JAJAN
Pouvoir à : M. SZPIRKO
Pouvoir à : M. BEAUBRUN
Pouvoir à : Mme MAUPIN
Pouvoir à : M. TAHI
Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI
Pouvoir à : M. NACHITE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés



■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint, expose :

Dans le cadre du remembrement foncier du PRU Rouher et de la requalification de la rue Jean Moulin, il est apparu nécessaire de récupérer une bande de terrain, propriété du Conseil Général et sise le long de l'ancienne caserne Leblond. Cette parcelle est cadastrée section BI n°233 pour partie pour une contenance de 288 m².

Cette acquisition entre dans le cadre du schéma d'aménagement défini sur ce secteur et permettra l'élargissement de la voie Jean Moulin.

Le Conseil Général a accepté le principe de cette cession à l'euro symbolique et propose de régulariser cette cession par un acte administratif.

En date du 7 septembre 2010, pour la perception des salaires du conservateur des hypothèques, France Domaine a fixé la valeur de cette parcelle à 100 euros.

maintenant !

Aussi, il vous est proposé d'accepter cette acquisition à l'euro symbolique et d'autoriser monsieur le Maire à signer l'acte administratif correspondant.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu l'avis de la commission « développement économique et urbanisme » en date du 14 octobre 2010,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1 : d'accepter l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle appartenant au conseil général de l'Oise, cadastrée section BI n°233 pour partie pour une contenance de 288 m².

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte administratif correspondant, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits, à cet effet, au Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **1 8 NOV. 2010** Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **1 8 NOV. 2010**

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 18/11/10. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rafuy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
Creil
OISEPICARDIE